

La lettre

N°10/Juillet 2011

ÉDITORIAL



De la conception à la réalisation

Né il y a 10 ans de l'esprit de coopération qui anime les collectivités de l'Ouest, le Syndicat mixte a démontré le large soutien territorial apporté au projet aéroportuaire qu'elles ont contribué à faire émerger. Ce regroupement à l'échelle des deux régions n'a cessé depuis de porter la forte mobilisation de collectivités souhaitant disposer d'un équipement majeur de structuration territoriale, élément clef de l'avenir et de l'ambition européenne des territoires de l'Ouest.

Plus qu'un accompagnement du maître d'ouvrage dans les phases d'élaboration et de concertation du projet, le Syndicat mixte s'est attaché à dépasser la seule réalisation d'une infrastructure de transport pour en faire un véritable projet de territoire. Outil stratégique au service du désenclavement aérien de l'Ouest français, de son attractivité et de son développement, le nouvel équipement contribuera également à faciliter les mobilités interrégionales.

Pendant toutes ces années, il a été un lieu d'échanges, de concertation et une source d'information pédagogique sur le projet. Il a également servi à :

- défendre les intérêts locaux et faire émerger des projets de dessertes en transport collectif ;
- partager une vision prospective de l'équipement et du développement des territoires d'accueil.

Aujourd'hui commence la phase de construction de l'aéroport. Le Syndicat mixte d'études laisse désormais la place au Syndicat Mixte Aéroportuaire. Celui-ci sera chargé de porter les participations des collectivités contribuant au financement de l'opération, de suivre la concession et de poursuivre les coopérations engagées afin d'assurer un développement durable de cet aéroport, de ses aménagements et de son environnement proche.

Patrick MARESCHAL

Président du Syndicat mixte d'études
de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes

Actualités

Jacques Auxiette, élu président du Syndicat Mixte Aéroportuaire

Voulu par les collectivités territoriales souhaitant accompagner la réalisation de l'aéroport, le nouveau Syndicat Mixte Aéroportuaire a été créé par arrêté préfectoral le 24 juin dernier. Il vient d'élire son Bureau et son Président.



Dans sa réunion constitutive, le 1^{er} juillet à Nantes, les membres du Comité syndical ont scellé la mise en place opérationnelle du Syndicat Mixte Aéroportuaire. Ils ont désigné leur Bureau et leur président : Jacques Auxiette, président du Conseil régional des Pays de la Loire.

Pourquoi un nouveau syndicat mixte ?

Le nouvel aéroport interrégional sera mis en service en 2017. Il est entré en phase de réalisation le 1^{er} janvier 2011 avec le démarrage de la concession attribuée à la société Aéroports du Grand Ouest, filiale du Groupe Vinci. Cette phase a été précédée par le bouclage financier de cette opération (aéroport et desserte routière) fin 2010.

Aujourd'hui, les collectivités engagées dans ce projet souhaitent poursuivre leur collaboration à travers une nouvelle structure, adaptée à la phase de mise en œuvre du projet : le Syndicat Mixte Aéroportuaire.

Les missions du Syndicat Mixte Aéroportuaire

"Lien entre les territoires, leurs populations et la société Aéroports du Grand Ouest ainsi que l'Etat, l'objectif du Syndicat Mixte Aéroportuaire est de contribuer à faire de cet équipement une réalisation exemplaire sur le plan du développement durable et de représenter au mieux les intérêts locaux et régionaux, notamment en termes de desserte en transport collectif", commente Jacques Auxiette.

Ses missions sont ainsi orientées au travers de **deux compétences** :

- **une spécifique** avec la participation au financement de la nouvelle plateforme aéroportuaire, dans les conditions prévues par la convention de financement Etat - Collectivités et le contrat de concession, et au suivi de la concession.
- **une générale** avec la mise en œuvre de réflexions et d'actions d'accompagnement en matière de développement des territoires, d'accessibilité ou de protection des activités agricoles et des zones naturelles.

Comme son prédécesseur, le Syndicat Mixte Aéroportuaire a son siège à l'Hôtel de la Région au 1, rue de la Loire, à Nantes.

Des études à la phase opérationnelle : d'un syndicat mixte à l'autre

Le Syndicat mixte d'études a rempli ses missions : les étapes préalables de conception, concertation et validation sont achevées. Il laisse désormais la place au Syndicat Mixte Aéroportuaire qui aborde la phase opérationnelle du projet, en mettant en œuvre notamment l'engagement financier des collectivités pris en 2010. De l'ancien au nouveau, rétrospective sur les années passées et point sur les perspectives d'avenir.

Une information large, interactive et en continu



Dès 2004, la démarche retenue a été celle d'une information la plus large et interactive possible des populations : mise à disposition de cartes en mairie, diffusion des comptes-rendus des réunions du Comité de pilotage, information des associations, édition de plaquettes grand public et de lettres d'information, création et mise à jour régulière du site internet dédié, etc.

Dans ce cadre, un pôle d'information des populations, piloté par le Syndicat mixte d'études, a été mis en place durant la phase des études d'utilité publique (2004-2006) et prolongé jusqu'en 2008. Au total, le pôle d'information aura traité près de 2 000 contacts. Depuis 2009, seul le formulaire en ligne, accessible sur www.aeroport-grandouest.fr, demeure et permet de recevoir des avis et traiter les questions qui lui sont adressées.

Ainsi, depuis plus de sept ans, les porteurs du projet disposent en retour d'une meilleure compréhension des attentes des populations, particuliers comme professionnels. Des attentes majoritairement d'ordre pratique : dispositifs fonciers mis en place autour du site aéroportuaire et futures zones de bruit (en relation avec des projets de mutation immobilière), offres de services ou d'emploi, dessertes terrestres...

Années 90 : la réactivation préalable du projet aéroportuaire

Le projet de nouvel aéroport du Grand Ouest a connu deux étapes essentielles ces dernières décennies :

> **milieu des années 70** : les premières mesures conservatoires sur le site pressenti sont mises en place afin de constituer la réserve foncière nécessaire à sa future réalisation, des mesures également à l'origine de la préservation environnementale du site.

> **début des années 90 à 2000** : de la réactivation politique du projet aéroportuaire à son inscription gouvernementale. Cette période est marquée par la volonté d'élus locaux et représentants du monde économique de voir aboutir ce grand projet d'aménagement du territoire :

- **1992, la réalisation d'une étude de préféabilité**

Portée et financée par plusieurs collectivités locales (Conseils généraux de Loire-Atlantique, d'Ille-et-Vilaine, et du Maine-et-Loire, Conseil régional des Pays-de-la-Loire et District de l'Agglomération Nantaise), cette étude conclut que le site pressenti n'a pas d'équivalent dans le Grand Ouest et que l'évolution de trafic constatée rend le transfert inéluctable à l'horizon 2010.

- **1998-2000, la préparation des grands documents programmatiques de l'Etat :**

- Avant-projet de Directive Territoriale d'Aménagement de l'estuaire de la Loire (approuvée en 2006) ;
- Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 ;
- Schémas de Services Collectifs de transport (LOADDT de 1999 dite "Loi Voynet") prévoyant de réserver les sites nécessaires à l'implantation de nouvelles plateformes comme à Nantes.

- **26 octobre 2000, la confirmation de ces Schémas par le gouvernement**

Adoptés par décret en 2002, ils prévoient entre autres une politique aéroportuaire globale fondée sur le développement d'un réseau de plateformes complémentaires à l'échelle nationale, dont le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes auquel doivent être affectées des "capacités adaptées à sa vocation d'échanges entre l'Ouest et les autres pôles européens".

Après une décennie consacrée à la réactivation du projet aéroportuaire, son inscription aux Schémas de Services Collectifs de transport puis l'adoption de ces mêmes Schémas par le gouvernement fin 2000 scelle ainsi le lancement de la procédure administrative de concertation, en vue de préparer le débat public dès 2001.

2002-2011 : Des missions en continu pour le Syndicat mixte d'études autour d'une large et complète concertation sur le projet

Les collectivités locales du Grand Ouest associées au projet aéroportuaire créent, en 2002, le Syndicat mixte d'études de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Cette structure de coopération inter-collectivités se veut à la fois complémentaire de la procédure menée par l'Etat et un lieu de concertation, de dialogue et de consensus entre les collectivités territoriales concernées, leurs élus, partenaires et les populations, dans leur rapport au maître d'ouvrage.

Fin 2003, à l'issue du débat public, le ministre chargé des transports décide la mise à l'étude du projet et de ses impacts en vue de les soumettre aux enquêtes publiques préalables à sa réalisation. Un Comité de pilotage partenarial Etat-Collectivités, placé sous la présidence du préfet, est dès lors installé et chargé d'organiser les études en question. Avec et pour le compte de ses collectivités adhérentes, les missions du Syndicat mixte d'études seront de procéder, en concertation avec l'Etat, aux études préalables à l'aménagement du site et à la création du nouvel aéroport et de peser sur les choix à effectuer concernant :

- la dimension de l'aéroport et l'emplacement des pistes ;
- l'impact sur l'activité agricole, le respect de l'environnement et de l'équilibre du milieu naturel ;
- les infrastructures de dessertes terrestres (routes et projets de liaisons ferroviaires : tram-train Nantes - aéroport et ligne rapide Nantes – Rennes/Bretagne-Sud via l'aéroport) afin d'en faciliter l'accès à l'ensemble des habitants du Grand Ouest.

Son action a également concerné la prospective territoriale et économique, le devenir des installations existantes de Nantes-Atlantique, l'analyse des usages en télécommunications ou encore l'information du public.

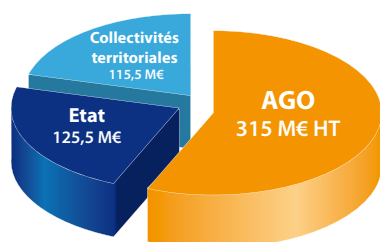
A l'issue de la procédure d'utilité publique, le Syndicat mixte d'études a poursuivi :

- ses études sur la desserte du futur site en transport collectif routier et ferroviaire ;
- ses actions d'information du public ;
- son action d'accompagnement auprès de l'Etat lors des phases de préparation du cahier des charges de la concession, de consultation des entreprises et d'attribution de la concession mise au point du contrat.

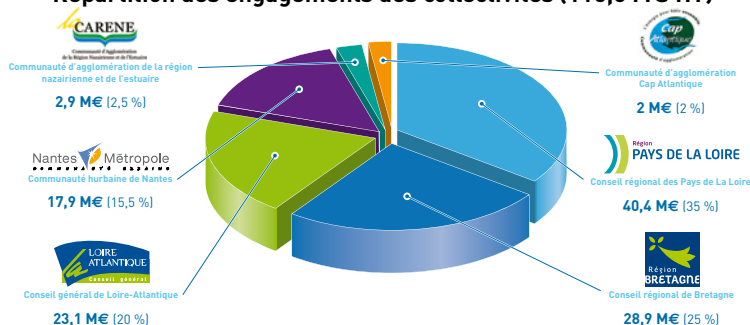
Cette dernière phase se conclut fin 2010 par la finalisation du montage financier de l'opération puis par la signature du contrat de concession entre l'Etat et la société Aéroports du Grand Ouest (AGO) : un contrat recouvrant le financement, la conception-construction et l'exploitation de la future plateforme. A l'automne, cette étape a été précédée par la décision de six collectivités territoriales de s'engager aux côtés de l'Etat dans le cofinancement de la plateforme aéroportuaire concrétisant ainsi les modalités de leur soutien au transfert de l'actuel aéroport. Le décret d'attribution de la concession du 29 décembre 2010 scelle ainsi le lancement de la phase opérationnelle de construction du nouvel aéroport dont les travaux débiteront mi-2014 pour une mise en service en 2017.

Répartition du financement global du projet aéroportuaire et de sa voie d'accès :

Sur le budget global de 556 M€ HT
(estimation coût 2010)



Répartition des engagements des collectivités (115,5 M€ HT)



2011 : Le Syndicat Mixte Aéroportuaire s'engage dans la réalisation

Le Syndicat Mixte Aéroportuaire sera chargé de sauvegarder les intérêts locaux et de participer à l'organisation future des territoires. Il marque également l'expression de collectivités résolument engagées dans un projet maîtrisé. Les délibérations respectives prises au mois d'octobre 2010 en sont l'expression et trouvent leur prolongement dans le nouveau syndicat mixte qui exercera deux compétences :

- **l'une spécifique pour ses adhérents cofinanceurs avec sa participation :**

- au financement de l'opération de réalisation de l'aéroport du Grand Ouest dans le cadre de la convention Etat-Collectivités signée le 3 décembre 2010. Elle inclut également la perception des produits de partage des résultats de la convention aéroportuaire (retour à meilleure fortune et redevance), ainsi qu'une partie des produits de cession par l'Etat des terrains libérés à Nantes Atlantique après le transfert des activités commerciales de l'aéroport ;
- aux travaux du "Comité de suivi stratégique de la concession", à l'administration de ce Comité et à la réalisation des expertises éventuelles, notamment financières, permettant d'éclairer les membres du Syndicat Mixte sur ces travaux ;
- aux organes de pilotage et de suivi du projet.

Au titre de cette compétence spécifique, le Syndicat Mixte se substituera aux collectivités pour les engagements pris dans le cadre de la convention financière Etat-Collectivités.

- **l'autre générale, pour l'ensemble de ses adhérents :**
 - études sur les dessertes en transports collectifs de la plateforme aéroportuaire ;
 - études sur l'aménagement spatial de la nouvelle plateforme aéroportuaire et son environnement proche, en complément des études menées dans le cadre des schémas à valeur prescriptive.

Les membres du Bureau du Syndicat Mixte Aéroportuaire au 1^{er} juillet 2011

Président, élu à l'unanimité	Jacques AUXIETTE	Président du Conseil régional des Pays de la Loire
Vice-présidents	Philippe GROVALET	Président du Conseil général de Loire-Atlantique
	Gérard LAHELLEC	Vice-président du Conseil régional de Bretagne
Secrétaires	Jean-Marc AYRAULT	Président de Nantes Métropole
	Joël BATTEUX	Président de la CARENE
	Yves METAIREAU	Président de CAP Atlantique
Autres membres	Gilles BONTEMPS	Vice-président du Conseil régional des Pays de la Loire
	Bernard DENIAUD	Vice-président du Conseil général de Loire-Atlantique
	Jacques GILLAIZEAU	Vice-président de Nantes Métropole
	Pierrick MASSIOT	Vice-président du Conseil régional de Bretagne

IRT Jules Verne, une opportunité pour le territoire

C'est officiel, l'IRT Jules Verne verra le jour. Le projet a été sélectionné en mai dernier par l'Etat dans le cadre de l'appel à projets "Investissements d'avenir".



"Je me réjouis de la décision du gouvernement de sélectionner le projet Jules Verne au titre des IRT lauréats. Je salue particulièrement le travail des équipes du pôle EMC2, du Technocampus EMC2 et de l'UNAM, et au-delà l'ensemble des partenaires industriels, académiques et institutionnels qui se sont impliqués pour sa réussite" s'est félicité Jacques Auxiette. Le président de la Région des Pays de la Loire exprime le sentiment de l'ensemble de ceux qui se sont engagés dans l'aventure en 2006. Airbus et la filière aéronautique régionale avaient alors sollicité la Région pour qu'une réponse collective soit apportée aux enjeux industriels et économiques que représente la maîtrise des technologies composites et des matériaux avancés.

L'IRT Jules Verne rassemblera sur un même site l'ensemble des acteurs industriels, académiques, laboratoires de recherche et prestataires de services en innovation.

L'objectif de l'IRT est de faire émerger des innovations dans le domaine des technologies avancées de production industrielle avec les matériaux composites et métalliques et les structures hybrides. Concrètement, cela peut se traduire par la réduction de l'impact environnemental, l'optimisation énergétique, la réduction des coûts dans l'aéronautique, les constructions navales et nautiques, les énergies marines renouvelables, le transport terrestre, etc.

La création de l'IRT permettra d'améliorer la compétitivité des filières industrielles françaises comme l'aéronautique, la construction navale, les transports terrestres en développant, très en amont, les travaux de collaboration des acteurs académiques et industriels. Il permettra de développer plus rapidement des prises de positions françaises sur de nouveaux marchés comme les énergies décarbonées.

Véritable campus universitaire technologique, l'IRT Jules Verne devrait voir le jour en 2012, à Bouguenais, au sud de Nantes.

Chiffres clés :

- 1 000 personnels de recherche, 1 000 étudiants
- 5 000 emplois devraient être créés en 10 ans
- 800 M€ de budget prévisionnel (financements publics et investissements privés)
- 70 000 m² d'infrastructures

Le monde risque de manquer d'aéroports

Le nombre d'avions de lignes devrait doubler d'ici 20 ans mais les capacités des aéroports seront insuffisantes pour les accueillir. C'est l'alerte donnée par les responsables du secteur lors du Forum économique international des Amériques qui s'est tenu à Montréal, le 6 juin. Selon eux, la solution passe par l'amélioration de l'efficacité et des coûts, avec notamment la spécialisation des plateformes et des terminaux.

L'illustration de cette information ne s'est pas fait attendre : tirés par la reprise économique mondiale et son corollaire le dynamisme du trafic aérien, en Asie notamment, les records

de commandes enregistrés au dernier Salon du Bourget place cette 49^e édition en 2^e position de l'histoire (en valeur) et confirme ainsi le redémarrage du secteur aéronautique amorcé l'année passée.

D'une manière générale, pour mettre en adéquation capacités aéroportuaires et augmentation du trafic, la nécessité de repenser les aéroports d'ici 20 ans semble s'imposer : mise aux normes d'urbanisme, amélioration de la qualité d'accueil et de l'accès au centre-ville, fluidification du trafic aérien en toutes circonstances, prise en compte des nuisances auprès de riverains...

Nantes Atlantique poursuit sur sa lancée

Après une année record en 2010, avec la plus forte croissance enregistrée des aéroports français, Nantes Atlantique continue d'enregistrer des records de fréquentation.

En mai, Nantes Atlantique a enregistré un trafic commercial historique de 345 847 passagers, en augmentation de 8,7 % par rapport à mai 2010. Sur les douze derniers mois, le trafic total de l'aéroport, avec 3,03 millions de passagers, s'est accru de 13 % ; la hausse atteint même 18 % pour les vols réguliers, grâce à l'excellente tenue des lignes desservant les aéroports de Lyon, Toulouse et Genève. Les vols nationaux ont boosté cette croissance grâce à une diversification du marché (opérateurs et destinations) qui a permis de compenser la baisse d'activité à l'international due aux événements qui ont touché le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie.

Cette croissance s'explique également par une solidité du marché régional, significative d'une dynamique économique à la fois propre à la région et liée à une reprise d'activités certaine.

La lettre d'information

du Syndicat mixte d'études de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes

Directeur de la publication : Patrick Mareschal

Conception :

SME de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes

Réalisation : Alphacomis

Rédaction : Nicolas Aubert et Alphacomis

Crédits photos :

PB. Fourny (Région Pays de la Loire), Jean Lesage (Conseil général de la Loire-Atlantique)

Pour recevoir cette lettre en pdf, veuillez adresser votre demande à : pole-information@aeroport-grandouest.fr

Syndicat mixte d'études de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes
Hôtel de la Région - 1 rue de la Loire
44966 Nantes Cedex 9

Les informations officielles du projet d'aéroport du grand Ouest sur : <http://www.aeroport-grandouest.fr>

